



# Bilan de reconversion professionnelle

à destination des agents des collectivités locales de Savoie et de Haute-Savoie



## Notre Expertise

**Vous accompagner vers une sécurisation professionnelle**



**agir H** à chaque situation,  
un accompagnement à la carte

## Objectifs

**Accompagner** l'agent et l'employeur dans la construction et la mise en oeuvre d'un projet professionnel en adéquation avec la situation

**Eviter** que la retraite pour invalidité et le licenciement pour inaptitude soient les recours uniques face à l'inaptitude professionnelle de l'agent

**Trouver** des solutions de compensation adaptées et réalistes pour garantir le maintien dans l'emploi

## Bilan de reconversion professionnelle en 4 étapes

**1. Entretien diagnostic**

**2. Réalisation du bilan**

**3. Elaboration d'un plan d'action**

**4. Restitution et suites à donner au bilan de reconversion professionnelle**

### 1. Entretien Diagnostic

**Initié** sur décision de la cellule de maintien dans l'emploi (CDG 74) ou de la commission de maintien et de reclassement (CDG 73)

Le diagnostic consiste à :

Analyser la demande

S'assurer du plein engagement de l'employeur et de l'agent concernés. Ils doivent être acteurs du projet de reconversion professionnelle

Réaliser un état des lieux sur les souhaits, les possibilités et les contraintes de l'agent et de l'employeur

**Il est réalisé en collaboration avec le médecin de prévention et les personnes ressources pertinentes.**

**Synthèse** avec une proposition d'intervention adaptée à la situation et un rétro-planning pour réaliser le bilan.

## 2. Réalisation du bilan

**A chaque situation, un bilan à la carte qui intègre :**

Une évaluation systémique des aptitudes professionnelles de l'agent sur son poste actuel et/ou projet

Un accompagnement psychologique de l'agent en vue de faciliter l'accompagnement au changement

Une analyse des compétences de l'agent et de ses capacités d'évolution professionnelle

Une prise en compte du contexte médical, personnel et socio-professionnel de l'agent ainsi que le contexte économique et le bassin d'emploi

Des périodes d'immersion et des enquêtes métiers pour étudier et valider les pistes professionnelles en lien avec le médecin de prévention

Une fonction d'intermédiaire entre l'employeur et l'agent pour faciliter les échanges et la communication

Instruction de la demande sous 15 jours.

Démarrage du bilan dès validation de l'employeur et de l'agent.

Le bilan dure 24 heures sur une période comprise entre 2 mois et demi et 3 mois et demi, sous conditions de financement à préciser (1960 €).

Les besoins en compensation et aménagements seront pris en considération par l'accompagnant. Contactez notre référent handicap Stéphane PAYSAC : 06 71 52 82 54 spaysac@agir-h.org.

## 3. Elaboration d'un plan d'action

Le plan d'action aura pour objectif de préciser des étapes à mettre en place pour atteindre les solutions de reconversion envisagées (recherche et mise en place de formations, financement d'aménagement de poste, procédures administratives et position statutaire...).

## 4. Restitution et suites à donner au bilan de reconversion professionnelle

- Restitution individuelle avec l'agent bénéficiaire
- Restitution multipartite avec le référent handicap du CDG pour envisager les solutions de reconversion

La satisfaction de l'employeur et de l'agent sera mesurée.

### Public

**Employeurs souhaitant bénéficier d'un outil pour la gestion et l'accompagnement des agents** rencontrant des problématiques de maintien dans l'emploi pour des raisons de santé.

Agents reconnus Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) notamment : RQTH, CMI mention invalidité, allocation temporaire d'invalidité, IPP  $\geq 10\%$

Agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions et/ou en cours de reclassement

Agents avec des restrictions d'aptitude pour raisons de santé.

**Pour vérifier les conditions d'éligibilité, les missions handicap des centres de gestion se tiennent à votre disposition.**

**Prérequis** : aucun diplôme n'est requis. Le bilan est ouvert à toutes et à tous, BOETH ou en voie de l'être.



Le financement du **Bilan de reconversion professionnelle** peut être pris en charge par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique selon les conditions d'éligibilité

## Présentation **(agir H**

**AGIR'H** est une association régie par la Loi de 1901 créée en 1984 en Savoie, par la volonté conjointe des services de l'État et de la société civile (syndicats de salariés et patronaux, associations œuvrant dans le domaine du handicap) pour faire face aux enjeux de l'emploi des personnes en situation de handicap.

» 4 agences et 14 points de permanence qui favorisent une intervention de proximité, sur l'ensemble du territoire de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Pour certaines activités, notre périmètre d'intervention peut concerner la Région Auvergne-Rhône-Alpes, voire l'ensemble du territoire national.

L'association est orientée vers **deux finalités** :

### **1 Accompagner l'ensemble des employeurs privés ou publics**

- dans l'optimisation des compétences et des conditions de travail pour la Direction et l'ensemble des employés, tant au niveau de la stratégie collective que dans un but de sécurisation des parcours individuels pour une performance commune
- dans leurs besoins concernant la gestion des ressources humaines.

### **2 Apporter son soutien à toute personne en difficulté d'insertion professionnelle, avec une priorité d'intervention dédiée aux personnes en situation de handicap.**

L'objet de l'association, décliné dans l'ensemble de ses activités, répond à une priorité :

**Agir pour une société inclusive,  
par les ressources humaines**

## Mieux nous connaître



[www.cdg73.com](http://www.cdg73.com)



[www.cdg74.fr](http://www.cdg74.fr)

# agir H

[www.agir-h.org](http://www.agir-h.org)



**Interviennent en proximité**  
des agents et des employeurs  
concernés

## Contact

**CDG 73**

**Amandine IACAZZI**

[amandine.iacazzi@cdg73.fr](mailto:amandine.iacazzi@cdg73.fr)

04 79 96 65 62

**CDG 74**

**Anne FAUCONNET**

[anne.fauconnet@cdg74.fr](mailto:anne.fauconnet@cdg74.fr)

04 50 09 53 70

**AGIR'H**

**Stéphane PAYSAC**

Psychologue du travail et Ergonome

[spaysac@agir-h.org](mailto:spaysac@agir-h.org)

06 71 52 82 54